

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 11 février 2014 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : messieurs Guillaume Tremblay, Roger Côté, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Gabriel Michaud, Stéphane Berthe, Frédéric Asselin, Clermont Lévesque, Réal Leclerc, Paul Asselin et mesdames Marie-Josée Beaupré et Claire Messier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

9303-02-14 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

9304-02-14 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour suivant soit et est accepté avec le retrait des points 17 et 25 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2014
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 5 février 2014
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois de janvier 2014
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport du comité de transport
9. Renouvellement de l'accès au programme de covoiturage
10. Colloque de l'Association québécoise des transports (AQTr)
11. Disposition de biens meubles au terminus
12. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Entretien mensuel préventif de boîtes de perception (Février 2014)
13. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus (15 janvier au 15 février 2014)

14. Autorisation de paiement à l'AQTIM – Installation temporaire de valideurs dans un autobus
15. Adhésion à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) pour l'année 2014
16. Résolution afin d'autoriser l'engagement d'un Préposé au transport adapté
17. Demandes de dérogation - **Retiré**
18. Les Marchés moulinois 2014
19. Super Expo-sciences Hydro-Québec, finale 2014 au Cégep régional de Lanaudière
20. Gala Florilège 2014 organisé par le Forum jeunesse Lanaudière
21. Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2014
22. Versement de la subvention à Tourisme des Moulins
23. Nomination des représentants de l'employeur au comité de retraite
24. Modification du contrat de travail de monsieur Charles Dubuc
25. Autorisation - Présentation d'un projet de loi privée concernant la MRC Les Moulins - **Retiré**
26. Renouvellement de la cotisation annuelle de monsieur Daniel Pilon à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ)
27. Adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour 2014
28. Assises annuelles de l'UMQ du 21 au 24 mai 2014, au Hilton Lac Leamy à Gatineau
29. Colloque sur la sécurité civile et incendie 2014
30. Restructuration de Postes Canada – Diminution de la qualité du service
31. Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associées dans le cadre du recours institué par l'entreprise Placements PAR inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins
32. Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement et en jugement déclaratoire instituée par 9226-0751 Québec inc. et als contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins
33. Octroi du mandat pour l'exécution des travaux de dragage d'un tronçon du cours d'eau Grand Ruisseau et nettoyage du bassin de sédimentation
34. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire décrétant des mesures de contrôle intérimaire à l'égard des bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitains identifiés au PMAD de la CMM
35. Demande de prolongation de délai pour l'adoption d'un règlement afin de se conformer au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

36. Approbation du rapport 2013 relatif au Programme d'aide financière aux MRC
37. Adoption et transmission du *Rapport annuel 2013 sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la CPTAQ (décision 371424) et le règlement de contrôle intérimaire #129R*
38. Examen et approbation de la résolution numéro 633-12-2013 de la Ville de Terrebonne concernant un projet particulier de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
39. Rapport du comité d'aménagement
40. Autres sujets
41. Période de questions
42. Clôture de la séance

ADOPTÉ

9305-02-14 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2014

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2014 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9306-02-14 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 5 février 2014

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 5 février 2014 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

9307-02-14 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 836 093,89\$ pour le mois de février 2014 soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer février 2014* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-24 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 836 093,89\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9308-02-14 Liste des chèques émis au mois de janvier 2014

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2014 pour un montant de 2 182 152,00\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – janvier 2014* »).

ADOPTÉ

9309-02-14 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Février 2014* »).

ADOPTÉ

9310-02-14 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 10 février 2014 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9311-02-14 Renouvellement de l'accès au programme de covoiturage

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'accès au programme de covoiturage pour la Ville de Terrebonne et pour la Ville de Mascouche;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à Covoituragementréal inc., la somme de 1 563,66\$, incluant les taxes, pour l'accès et la gestion du programme de covoiturage pour les villes de Terrebonne et Mascouche, pour la période du 15 janvier au 15 septembre 2014.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-25 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 563,66\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 « *Promotion – Transport en commun* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9312-02-14 Colloque de l'Association québécoise des transports (AQTr)

CONSIDÉRANT la tenue du colloque de l'Association québécoise des transports (AQTr) qui aura lieu le 27 février 2014, à Montréal;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise madame Anne-Carole Papierny à assister au colloque de l'Association québécoise des transports (AQTr) qui aura lieu le 27 février 2014, à Montréal, au montant de 403,00\$ par personne, excluant les taxes. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-26 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 403,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-312 « *Transport en commun – congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9313-02-14 Disposition de biens meubles au terminus

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit disposer de biens meubles vétustes ou dont l'usage n'est plus requis;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à vendre les biens meubles photographiés à l'annexe A, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à l'organisme M.O.M.S. de Terrebonne, pour la somme symbolique de 1,00\$.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à jeter les biens meubles vétustes photographiés à l'annexe B, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9314-02-14 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Entretien mensuel préventif de boîtes de perception (février 2014)

CONSIDÉRANT la facture numéro 2322, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 7 228,64\$, incluant la TVQ, relative à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (février 2014);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 7 228,64\$, incluant la TVQ, relativement à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (février 2014), le tout conformément à la facture numéro 2322 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-27 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 7 228,64\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551, « *Entretien des boîtes électroniques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9315-02-14 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus (15 janvier 2014 au 15 février 2014)

CONSIDÉRANT la facture numéro 2313, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 3 274,15\$, incluant la TVQ, relative au service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 janvier au 15 février 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 3 274,15\$, incluant la TVQ, relativement au service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 janvier au 15 février 2014, le tout conformément à la facture numéro 2313 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-28 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 274,15\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551, « *Entretien des boîtes électroniques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9316-02-14 Autorisation de paiement à l'AQTIM – Installation temporaire de valideurs dans un autobus

CONSIDÉRANT la facture numéro AQTIM 13185, datée du 17 janvier 2014, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 3 618,09\$, incluant la TVQ, pour l'installation temporaire de valideurs dans un autobus;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre, au CRT Lanaudière, la somme de 3 618,09\$, incluant la TVQ, relativement à la facture numéro AQTIM 13185 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière pour l'installation temporaire de valideurs dans un autobus.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-29 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 618,09\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551 « *Entretien des boîtes électroniques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9317-02-14 Adhésion à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) pour l'année 2014

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) sont de 250,00\$;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre le formulaire d'adhésion et le chèque, au montant de 250,00\$, à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-30 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 250,00\$ poste budgétaire 2390-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9318-02-14 Résolution afin d'autoriser l'engagement d'un Préposé au transport adapté

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager un préposé au transport adapté, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine pour un poste temporaire d'un (1) an;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à engager un préposé au transport adapté, pour un poste temporaire d'une durée d'un (1) an, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 4 de la grille salariale.

ADOPTÉ

9319-02-14 Les Marchés moulinois 2014

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du budget pro forma 2014 des Marchés moulinois, déposé par la SODAM ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil accepte de contribuer une somme de 40 000,00\$ pour l'année 2014 incluant toutes les dépenses prévues pour la tenue des Marchés moulinois 2014 et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre ladite somme selon les termes et modalités prévus dans le protocole.

QUE la MRC demande à la SODAM de lui transmettre ses états financiers à la fin de son exercice.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-31 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 40 000,00\$, poste budgétaire 2622-974, « *SODAM* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9320-02-14 Super Expo-sciences Hydro-Québec, finale 2014 au Cégep régional de Lanaudière

CONSIDÉRANT la tenue de la Super Expo-sciences Hydro-Québec, finale 2014 au Cégep régional de Lanaudière qui aura lieu du 10 au 13 avril 2014 au Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la demande de participation du Cégep régional de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite collaborer à l'événement ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent de participer pour un montant de 5 000,00\$, en échange d'une visibilité proportionnelle, et ce, dans le cadre de la Super Expo-sciences Hydro-Québec, finale 2014 qui se tiendra du 10 au 13 avril 2014 au Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-32 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 000,00\$, poste budgétaire 2110-311, « *Frais de représentation* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9321-02-14 Gala Florilège 2014 organisé par le Forum Jeunesse Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le 9<sup>e</sup> Gala Florilège, organisé par le Forum Jeunesse Lanaudière, se tiendra le vendredi 23 mai 2014, à la salle Rolland-Brunelle de Joliette ;

CONSIDÉRANT la demande de participation datée du 6 janvier 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite collaborer à l'événement à titre de partenaire ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent de participer à titre de partenaire, pour un montant de 500,00\$ en échange d'une visibilité proportionnelle, et ce, dans le cadre du 9<sup>e</sup> Gala Florilège qui se tiendra le vendredi 23 mai 2014, à la salle Roland-Brunelle de Joliette.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-33 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 500,00\$, poste budgétaire 2110-311, « *Frais de représentation* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9322-02-14 Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a pris des engagements pour des dépenses à effectuer en 2014;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'engagement des dépenses suivantes pour l'année 2014 :



**MRC Les Moulins**  
**Liste des engagements au**  
**1er janvier 2014**

9201-8654 Québec Inc.	154 620\$
Climatisation Profair	1 380\$
Cobamil	14 700\$
COOP Taxi Terrebonne	115 800\$
Cotisation CRT	246 563\$
Crédit Ford	6 989\$
CRT Lanaudière - entretien 82 boîtes	83 640\$
CRT Lanaudière - téléphonie 82 boîtes	36 900\$
Cybergeneration	2 752\$
Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Ass.	16 000\$
Entente CLDEM	1 361 882\$
Entente CIT Laurentides	286 685\$
Entente CRT Lanaudière	183 237\$
Entente Viagym	160 252\$
Entretien ménager Techno pro	55 524\$
Fiducie SCPG	412\$
Fondation du Cégep	30 000\$
Lanau Bus S.E.C	18 004 062\$
Lanau Com S.E.C.	329 065\$
Les prévoyants	1 380\$
Logiciel GMM	550\$
Pitney Bowes	963\$
RTCR (Protocole d'entente)	-
Salaires et charges sociales	1 859 374\$
Tapis Commercial	1 114\$
Tourisme des Moulins	172 000\$
Vélo Santé	1 500\$
Hexagone	1 000\$
Horizon Multiresource inc.	32 304\$
	<b>23 160 647\$</b>

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-34 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 23 160 647,00\$, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

9323-02-14 Versement de la subvention à Tourisme des Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a prévu des sommes afin de soutenir le fonctionnement de Tourisme des Moulins;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins confirme l'autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à verser à Tourisme des Moulins la somme de 172 000,00\$ en trois versements soit, en mars, juin et septembre 2014 afin de soutenir le fonctionnement de Tourisme des Moulins.

**ADOPTÉ**

9324-02-14 Nomination des représentants de l'employeur au comité de retraite

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 8610-11-12, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé des personnes pour siéger au comité de retraite à titre de membres votant représentant l'employeur;

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 3 novembre 2013, il y a lieu de nommer deux représentants de l'employeur en remplacement de messieurs Normand Pagé et Denis Poitras;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins nomme monsieur Paul Asselin et madame Nathalie Bellavance pour siéger au comité de retraite à titre de membre votant représentant l'employeur.

ADOPTÉ

9325-02-14 Modification du contrat de travail de monsieur Charles Dubuc

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 7625-11-10, le conseil de la MRC Les Moulins a engagé monsieur Charles Dubuc, à titre d'employé contractuel à compter du 3 janvier 2011, pour agir comme employé coordonnateur de la Table des préfets et élus de la couronne Nord, conformément au contrat de travail joint en annexe à ladite résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'article 16 dudit contrat de travail relativement à sa rémunération;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'addenda #2 du contrat de travail de monsieur Charles Dubuc, employé contractuel engagé pour agir comme employé coordonnateur de la Table des préfets et élus de la couronne Nord, lequel modifie l'article 16 dudit contrat de travail afin de hausser sa rémunération de 18,25%, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

ADOPTÉ

9326-02-14 Renouvellement de la cotisation annuelle de monsieur Daniel Pilon à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de la cotisation annuelle de monsieur Daniel Pilon à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ);

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), la cotisation pour l'année 2014 de monsieur Daniel Pilon, au montant de 505,89\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-36 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 505,89\$, poste budgétaire 2610-494, « *Association* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9327-02-14 Adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour 2014

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE la MRC Les Moulins adhère à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2014, la cotisation annuelle étant de 511,64\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-37 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 511,64\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9328-02-14 Assises annuelles de l'UMQ du 21 au 24 mai 2014, au Hilton Lac Leamy à Gatineau

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de l'UMQ auront lieu du 21 au 24 mai au Hilton Lac Leamy à Gatineau;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Jean-Marc Robitaille, Guillaume Tremblay, Daniel Pilon et Charles Dubuc soient et sont autorisés à assister aux assises annuelles de l'UMQ, du 21 au 24 mai 2014 au Hilton Lac Leamy à Gatineau. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-38 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 620,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation – Congrès, colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9329-2-14 Colloque sur la sécurité civile et incendie 2014

CONSIDÉRANT la tenue du colloque sur la sécurité civile et incendie 2014 du 17 au 19 février 2014, à Québec;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté soit et est autorisée à assister au colloque sur la sécurité civile et incendie 2014 du 17 au 19 février 2014, à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-39 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 70,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2220-312 « *Sécurité incendie – Congrès, colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9330-02-14 Restructuration de Postes Canada

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada a annoncé récemment une restructuration majeure pour assurer sa rentabilité financière;

CONSIDÉRANT QUE cette restructuration, d'ici 2019, aura un impact désastreux sur la livraison du courrier à domicile;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada veut interrompre la livraison du service postal pour les citoyens qui reçoivent ce service depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE l'interruption de service obligera Postes Canada à recourir à des boîtes postales collectives très difficilement compatibles avec les milieux bâtis anciens souvent protégés par des règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de boîtes postales collectives se concilie très mal avec le vieillissement de la population et ce, particulièrement en milieu urbain;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'oppose à la restructuration proposée.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise au président de Postes Canada, monsieur Derek Chopra, au premier ministre du Canada, monsieur Stephen Harper, à la ministre des Transports, madame Lisa Raitt, aux députés fédéraux, mesdames Charmaine Borg, députée de Terrebonne et Manon Perreault, députée de Masson.

ADOPTÉ

9331-02-14 Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associées dans le cadre du recours institué par l'entreprise Placements PAR inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8993-06-13, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, afin de représenter la MRC Les Moulins dans le dossier Placements PAR inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la facture numéro 369108 au montant de 138,97\$, incluant les taxes, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels encourus dans le dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 138,97\$, incluant les taxes, à la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, à titre d'honoraires professionnels encourus dans le cadre du dossier Placements PAR inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins, conformément à la facture numéro 369108 transmise à la MRC par ladite firme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2013-151 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9332-02-14 Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement et en jugement déclaratoire instituée par 9226-0751 Québec inc. et als contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 9185-11-13, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, afin de représenter la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement et en jugement déclaratoire instituée par 9226-0751 Québec inc. et als contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la facture numéro 369622 au montant de 1 212,04\$, incluant les taxes, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels encourus dans le dossier susmentionné;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 1 212,04\$, incluant les taxes, à la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, à titre d'honoraires professionnels encourus dans le cadre dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement et en jugement déclaratoire instituée par 9226-0751 Québec inc. et als contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins, conformément à la facture numéro 36922 transmise à la MRC par ladite firme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2013-238 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9333-02-14 Octroi du mandat pour l'exécution des travaux de dragage d'un tronçon du cours d'eau Grand Ruisseau et nettoyage du bassin de sédimentation

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour l'exécution des travaux de dragage d'un tronçon du cours d'eau Grand Ruisseau et nettoyage du bassin de sédimentation;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes à la MRC Les Moulins le 10 février 2014, à 11 h 00, à savoir:

Terrassement Limoges et Fils	55 953,66\$ incluant les taxes
Sintra inc.	63 282,24\$ incluant les taxes
Cusson-Morin Construction	64 148,35\$ incluant les taxes
Les constructions CJRB inc.	74 691,21\$ incluant les taxes
Charex inc.	76 860,79\$ incluant les taxes
Construction Vert Dure inc.	84 707,83\$ incluant les taxes

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Terrassement Limoges et Fils s'est avérée la plus basse soumission conforme d'après le rapport préparé par la firme Beaudoin, Hurens;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la soumission conforme la plus basse, soit celle de l'entreprise Terrassement Limoges et Fils pour une somme de 55 953,66\$, incluant les taxes, pour effectuer les travaux de dragage d'un tronçon du cours d'eau Grand Ruisseau et nettoyage du bassin de sédimentation, le tout conformément à la soumission signée par madame Danielle D. Limoges, de l'entreprise Terrassement Limoges et Fils, en date du 10 février 2014, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, sous la supervision de la firme Beaudoin, Hurens, le tout, conditionnel à l'obtention des certificats requis de la part du MDDEFP ou de toutes autres autorisations gouvernementales requises. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention entre les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-40 émis par le trésorier au montant de 55 953,66\$ incluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9334-02-14 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire décrétant des mesures de contrôle intérimaire à l'égard des bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitains identifiés au PMAD de la CMM

Madame Claire Messier, donne avis de motion pour adopter un règlement de contrôle intérimaire décrétant des mesures de contrôle intérimaire à l'égard des bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain identifiés au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

9335-02-14 Demande de prolongation de délai pour l'adoption d'un règlement afin de se conformer au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

CONSIDÉRANT le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) est entré en vigueur le 12 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de toute municipalité régionale de comté dont le territoire est compris dans celui de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) doit, dans les deux (2) ans qui suivent l'entrée en vigueur du PMAD, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite obtenir une prolongation de délai, le délai de deux (2) ans n'étant pas expiré;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins demandent au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de prolonger jusqu'au 31 décembre 2014, le délai pour l'adoption de tout règlement de concordance au PMAD par le conseil de la MRC Les Moulins, le délai de deux (2) ans depuis l'entrée en vigueur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) n'étant pas expiré.

ADOPTÉ

9336-02-14 Approbation du rapport 2013 relatif au Programme d'aide financière aux MRC

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 7809-03-11, a autorisé la signature d'une entente de gestion relative au *Programme d'aide financière aux MRC*, laquelle exige un rapport annuel de la MRC au MAMROT;

CONSIDÉRANT le rapport 2013 relatif au *Programme d'aide financière aux MRC* sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes, joint à la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport 2013 relatif au programme d'aide financière aux MRC sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes joint à la présente résolution soit et est approuvé.

QUE madame Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement soit et est autorisée à signer pour monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, et ce, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le rapport relatif au *Programme d'aide financière aux MRC* et que ledit rapport soit transmis au MAMROT.

ADOPTÉ

9337-02-14 Adoption et transmission du rapport annuel sur les constructions résidentielles à l'intérieur des îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a accordé une autorisation à portée collective pour des fins résidentielles en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q. c. P-41.1)* et que cette décision porte le numéro de dossier 371424;

CONSIDÉRANT QUE dans cette décision, la Commission demande à la MRC Les Moulins de produire annuellement un rapport recensant les nouvelles constructions résidentielles à l'intérieur des îlots déstructurés qui y sont reconnus et de lui transmettre, ainsi qu'à la Fédération de l'UPA de Lanaudière, ledit rapport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a adopté, lors de la séance du 10 octobre 2012, le règlement de contrôle intérimaire (RCI) #129R intitulée *Règlement de contrôle intérimaire de la MRC Les Moulins relatif aux dispositions encadrant l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ et ailleurs en zone agricole permanente (en remplacement du règlement 129)* afin de donner effet à l'autorisation à portée collective de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande dans son règlement #129R aux municipalités locales, de lui transmettre annuellement les données relatives aux permis émis pour de nouvelles constructions résidentielles dans les îlots déstructurés au plus tard le 31 janvier de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE les services de l'aménagement du territoire des municipalités locales ont transmis ces informations à la MRC;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le rapport intitulé « *Rapport annuel 2013 sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la CPTAQ (décision 371424) et le règlement de contrôle intérimaire #129R* », lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le directeur-général de la MRC transmette ce rapport au bureau de la CPTAQ ainsi qu'au bureau de la Fédération de l'UPA de Lanaudière.

ADOPTÉ

9338-02-14 Examen et approbation de la résolution numéro 633-12-2013 de la Ville de Terrebonne concernant un projet particulier de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (règlement numéro 1008)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation la résolution numéro 633-12-2013 concernant un projet particulier de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (règlement numéro 1008);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.2, 137.3 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, la résolution numéro 633-12-2013 de la Ville de Terrebonne concernant un projet particulier de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (règlement numéro 1008).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

9339-02-14 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du 11 février 2014 du comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de question est mise à la disposition du public. Aucune question.

9340-02-14 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier